11961 84-2

Ce 097

91B154

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Les soussignés :

Monsieur Jean MAGNAVAL, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de **la société SATELEC**,

Monsieur Pierre DECARD, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de **la société AEIN INDUSTRIE**,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SATELEC, société anonyme au capital de 2.400.000 Euros, dont le siège est à VIRY CHATILLON (91170), 2 Avenue du Général de Gaulle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 971 201 546,

Et la société AEIN INDUSTRIE, société anonyme au capital de 960.000 Euros, dont le siège est à CUINCY (59553), 945 rue du Faubourg d'Esquerchin – ZA de la Brayelle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DOUAI sous le numéro 418 021 135,

étudient un projet de fusion par absorption de la société AEIN INDUSTRIE par la société SATELEC.

La société AEIN INDUSTRIE ferait apport à la société SATELEC de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société SATELEC attribuerait aux actionnaires de la société AEIN INDUSTRIE des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article 236-10 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la fusion chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément aux articles 225-147 et 236-10 dernier alinéa du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société AEIN INDUSTRIE à la société SATELEC, et d'en faire rapport.

Présentée le 14 janvier 2001.

NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGES ET LES ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES

ACTIVITES

La Société AEIN INDUSTRIE absorbée

La conception, la fabrication, et le montage de tous équipements électriques, entreprise générale d'électricité, d'électronique et informatique ; dans les domaines des procédés d'automatisme industriel et plus généralement au service de tous systèmes intégrés dans les ouvrages du bâtiment et des infrastructures.

La Société SATELEC absorbante

L'entreprise générale de tous travaux électriques publics ou particuliers dans tous bâtiments ou industries, la réalisation de toutes installations électriques, de haute et basse tension, de télécommande et télécommunication sans que cette énumération soit limitative.

NATURE DES APPORTS

La société AEIN INDUSTRIE ferait apport à la société SATELEC de l'ensemble de ses éléments d'actif comprenant notamment :

Son fonds de commerce

II - VALEUR APPROXIMATIVE DES ACTIFS APPORTES ET MONTANT APPROXIMATIF DES PASSIFS PRIS EN CHARGE

L'actif apporté par la société AEIN INDUSTRIE est estimé à 7.083.439 Euros.

Le passif pris en charge est estimé à 5.519.291 Euros.

III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES

SOCIETE AEIN INDUSTRIE ABSORBEE

Chiffre d'affaires H.T. :	7.264.674 Euros
Capital social :	960.000 Euros
Capitaux propres :	8.351.578 Euros
Total du bilan :	7.083.439 Euros
Total des effectifs :	79

SOCIETE SATELEC ABSORBANTE

Chiffre d'affaires H.T. :	94.721.154 Euros
Capital social :	2.400.000 Euros
Capitaux propres :	9.042.115 Euros
Total du bilan :	106.236.767 Euros
Total des effectifs :	791

IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET EVENTUELLEMENT DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIES COMMUNS IMPORTANTS

Les Commissaires aux Comptes de la société AEIN INDUSTRIE, absorbée, et de la société SATELEC, absorbante, sont :

- Société AEIN INDUSTRIE

- **La Société GBA COFIREC**, domiciliée à PARIS (75015), 10 rue du docteur Finlay, titulaire
- **Monsieur Xavier LECARON**, domiciliée à PARIS (75015), 10 rue du docteur Finlay, suppléant

- Société SATELEC

- **Monsieur Guy BOURGADE**, domiciliée à PARIS (75015), 10 rue du docteur Finlay, titulaire
- **La Société GBA COFIREC**, domiciliée à PARIS (75015), 10 rue du docteur Finlay, suppléant

V - TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

Restructuration interne

VI - EVALUATION DES APPORTS

L'actif apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables arrêtés au 31 août 2001 .

Fait à VIRY CHATILLON
Le 15 janvier 2001

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Robert DAVOUDIAN, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Vu les articles L.236-10 et L.225-147 du Code de Commerce et l'article257 alinéa 2 du décret 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales,

désignons, Monsieur Jean-Claude BUYAT

demeurant, 110 Bd de Fontainebleau
91100 CORBEIL ESSONNES

en qualité de Commissaire à la fusion chargé d'établir un rapport sur le projet de fusion par absorption de la société AEIN INDUSTRIE (immatriculée RCS DOUAI B.418.021.135) par la société SATELEC (immatriculée RCS EVRY B.971.201.546), et d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant effectués par la société AEIN INDUSTRIE à la société SATELEC, et d'en faire rapport ;

Disons qu'il devra obtenir un accord écrit des Sociétés concernées sur le montant des honoraires qu'il aura fixé et qu'il portera à notre connaissance dans les 60 jours de la présente ordonnance ;

Disons qu'il ne peut être rémunéré par lesdites sociétés pour d'autres fonctions que celle de commissaire à la fusion ;

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe et notifiée par Monsieur le Greffier.

Fait à Evry, le 24 Janvier 2002

Le Greffier,

Le Président,